



Budget Primitif 2019

de la Communauté de Communes du Saulnois

Volume 2

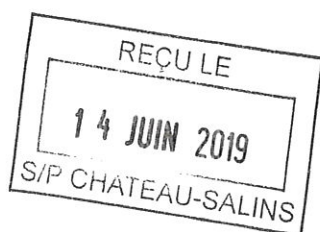


www.cc-saulnois.fr

14 Ter, Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
Fax : 03 87 05 27 27
administration@cc-saulnois.fr

Affaire suivie par
Pôle finances
☎ 03.87.05.80.73
📠 03.87.05.27.27
celine.pattar@cc-saulnois.fr



Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

à

SOUS-PREFECTURE DE
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Monsieur le Sous-Préfet

Château-Salins, le 14 JUIN 2019

BORDEREAU DE DEPOT


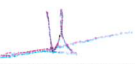
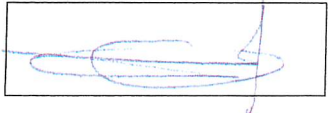




Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

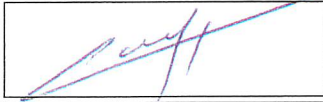


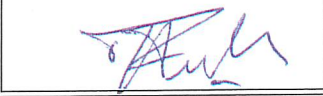

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget primitif 2019 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1) Budgets primitifs 2019 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de DELME - Zone de DIEUZE - Zone de FRANCAITROFF - Zone de MORVILLE-LES-VIC - Zone de MUNSTER - Réseau Très Haut Débit - ESAT d'ALBESTROFF - Zone LA SABLONNIERE Budget primitif 2019 – Budget annexe à caractère industriel et commercial de la CCS : <ul style="list-style-type: none"> - SPANC (M49) 	<p>2 exemplaires</p> <p>2 exemplaires</p> <p>2 exemplaires</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

Roland GEIS






















Canton de ALBESTROFF



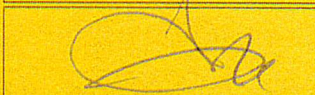

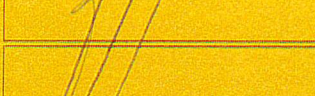


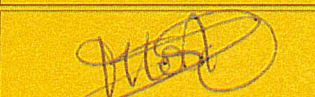




Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
ALBESTROFF	1	GAPP Jean-François			
	2	MUSSOT Germain			
BENESTROFF	3	JAYER Francis			
	4	PIOTROWSKI Paul			
BERMERING	5	MORGENTHALER Christophe		SCHAEDGEN Denis	
FRANCALTROFF	6	BINTZ Bruno			
	7	DIENER Guy			
GIVRYCOURT	8	ZIMMERMANN Jacques		HILLENBLINK Adolphe	
GUINZELING	9	GERING Maurice		ADRIAN Marc	
HONSKIRCH	10	HENNEQUI Roland		RECHENMANN Rémi	
NSMING	11	PATTAR Alain			
	12	PORT Roland			
NSVILLER	13	BOUSCHBACHER Sylvie		FIMEYER Christian	





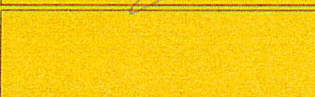





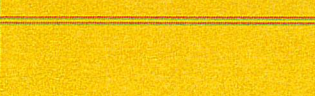

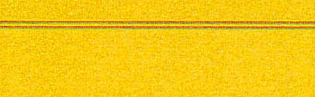

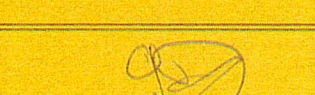

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
LENING	14	ERNST Antoine		CONOTTE Gérard	
LHOR	15	FOLMER Pierre		KREBS André	
LOSTROFF	16	MERTEL Christian		KREMEUR Thierry	
LOUDREFING	17	SIQUOIR Jean-Marie		PELLEGRINI Névio	
MARIMONT LES BENESTROFF	18	AMPS Marcel		BOUVIER Marie Christine	
MOLRING	19	BELLO Maurice		BELLO Nathalie	
MONTDIDIÉ	20	PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
MUNSTER	21	MANNS Jean-Luc		KIFFER Michel	
NEBING	22	SUPERMAT Thierry		THIRION Jean-Paul	
NEUVILLAGE	23	ROCH Jean-Marie		NOPRE Huguette	
RENING	24	FESTOR Michel		KLEIN Albert	
RODALBE	25	DISCHER Roland		PERNET Jean-Marie	
TORCHEVILLE	26	FRICHE Laurent		BESSEGA Bertrand	
VAHL LES BENESTROFF	27	ZAMPIERI Stéphanie		LICHTLE Jean Marc	

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
VIBERSVILLER	28	BASTIEN Jean-Marc		DREYDEMY Denis	
VIRMING	29	HOUPERT Yolande		HOUPERT Fernand	
VITTEBSBOURG	30	ROSTOUCHER Gilbert		HUGENEL Patrice	
		Total titulaires			

Canton de CHATEAU-SALINS

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	31	BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric	
ACHAIN	32	RENARD Louis		DUBOIS Jérôme	
AMELECOURT	33	CHAIZE Gérard		ADONIAS René	
ATTILLONCOURT	34	GAZIN Patrick		MICHEL Joël	
BELLANGE	35	CAMPADIEU Marcel		LORRETTE Hubert	
BIONCOURT	36	PERRIN Christine		HUMBERT Eric	
BURLIONCOURT	37	RICATTE François		FRACHE Sébastien	
CHAMBREY	38	GROSJEAN Mathieu		MAYER Patrick	
CHATEAU SALINS	39	ALTENBURGER Jean-Marie			
	40	BENIMEDDOURENE Gaetan			
	41	DUGRAIN Odile			
	42	GADY Jean Jacques			
	43	LARIVIERE Sylvie			


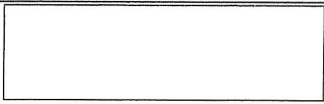

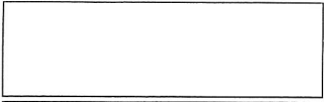

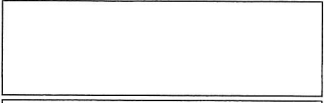
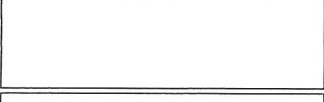
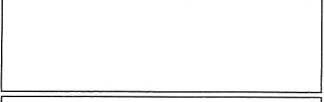

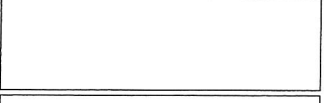
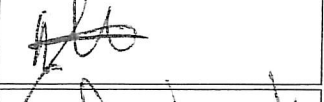

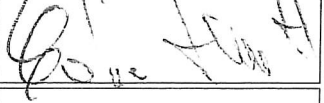



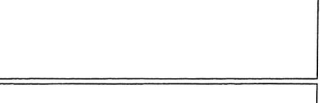






Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
CHATEAU VOUE	44	SCHMITT-KNAFF Isabelle		COUSTHAM Denis	
CONTHIL	45	STEMART Thierry		VIERMAIN Christian	
DALHAIN	46	CONTE Didier		BRULFER Cindy	
FRESNES EN SAULNOIS	47	CIARAMELLA Raphaël		CADARIO Claude	
GERBECOURT	48	DEHAND Jacques		GUYOT Philippe	
GREMECEY	49	BLAISIN Pierre		LHULLIER Guy	
HABOUDANGE	50	CANTENEUR Pierre		CATTELOIN Brigitte	
HAMPONT	51	MEYER Gérard		MASSON Gérard	
HARAUCCOURT SUR SEILLE	52	JOST Annette		PATE Laurent	
LUBECOURT	53	TOUSSAINT André		GOTTE Bernard	
MANHOUE	54	NOEL Christian		LEMOINE Jean-Paul	
MORVILLE LES VIC	55	MAILLARD Marie-Annick		DUCOURNAU Damien	
OBRECK	56	GEOFFROY Didier		ROTH Laëtitia	
PETTONCOURT	57	DIMEY Marie Claude		ROCH Annick	

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
PEVANGE	58	HAMANT <i>Fernand</i> 		CHATEAUX <i>Yannick</i> 	
PUTTIGNY	59	MELARD <i>Michel</i> 		PELESZUCK <i>Jean Claude</i> 	
RICHE	60	FORET <i>Robert</i> 		CORSAINT <i>Fabienne</i> 	
SALONNES	61	BROQUARD <i>Jean-Pierre</i> 		THONNELIER KREBS <i>Marie-Josephe</i> 	
SOTZELING	62	DIDIER <i>François</i> 		COUREL <i>Christian</i> 	
VANNECOURT	63	BOUDOT <i>Bernard</i> 		ROTH <i>Dominique</i> 	
VAXY	64	LALLEMENT <i>Claude</i> 		CEZARD <i>Frédéric</i> 	
WUISSE	65	GUELLE <i>Daniel</i> 		ILLY <i>Christophe</i> 	

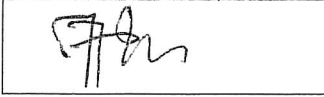
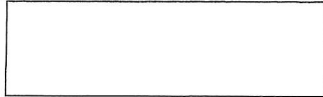

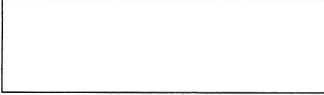

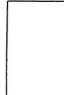

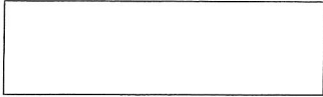
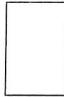
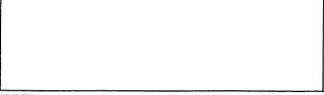

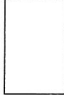




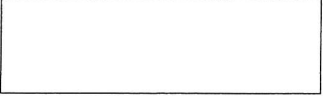


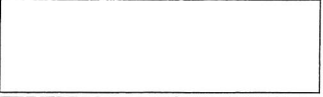




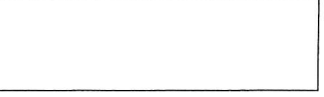
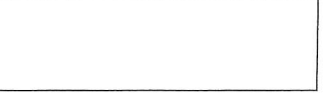

Total titulaires

|





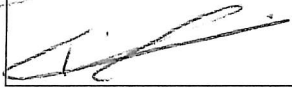

Canton de DELME

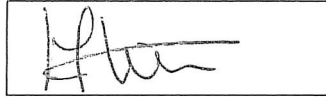





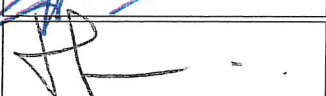

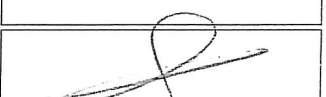

Commune	Boit.	Conseillers communautaires	Proc.	Suppléants	Proc.
AJONCOURT	66	VERHEE René 	<input type="checkbox"/>	DONO Michel 	<input type="checkbox"/>
ALAINCOURT LA COTE	67	DOYEN Bernard 	<input type="checkbox"/>	BLUM Jacques 	<input type="checkbox"/>
AULNOIS SUR SEILLE	68	PROVOST Jean-Luc 	<input type="checkbox"/>	GAZIN Philippe 	<input type="checkbox"/>
BACOURT	69	BOUCHY Genevieve 	<input type="checkbox"/>	BELLOY Thierry 	<input type="checkbox"/>
BAUDRECOURT	70	BIZE Martine 	<input type="checkbox"/>	DECKER François 	<input type="checkbox"/>
BREHAIN	71	BUTLINGAIRE Olivier 	<input type="checkbox"/>	DAUPHIN Didier 	<input type="checkbox"/>
CHATEAU BREHAIN	72	COLASSE Martial 	<input type="checkbox"/>	COLASSE Charles 	<input type="checkbox"/>
CHENOIS	73	SANSON Albert 	<input type="checkbox"/>	MOSER Charles 	<input type="checkbox"/>
CHICOURT	74	LECLECH Alain 	<input type="checkbox"/>	BARTHELEMY Yves 	<input type="checkbox"/>
CRAINCOURT	75	FISCHER Didier 	<input type="checkbox"/>	BIZZARRI Pascal 	<input type="checkbox"/>
DELME	76	GEIS Roland 	<input type="checkbox"/>		
	77	PILLEUX Christelle 	<input type="checkbox"/>		
DONJEU	78	LEMOINE Serge 	<input type="checkbox"/>		

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
FONTENY	79	<i>DONATIN Alain</i>		<i>ADAM Thierry</i>	
FOSSIEUX	80	<i>GERARD François</i>		<i>HENNICK Cédric</i>	
FREMERY	81	<i>BARBIER Marie-Thérèse</i>		<i>PERRIN Jean Luc</i>	
HANNOCOURT	82	<i>GODFRIN Jean-Noel</i>		<i>MEYER Pascal</i>	
JALLAUCOURT	83	<i>FLORENTIN François</i>		<i>PARISOT Frédéric</i>	
JUVILLE	84	<i>BLASSELLE Hervé</i>		<i>GRANDIDIER Jacques</i>	
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	85	<i>HUCHOT Pierre</i>		<i>ETIENNE Gilles</i>	
LEMONCOURT	86	<i>PIQUARD François</i>		<i>BOFFIN Christelle</i>	
LESSE	87	<i>HUSSON Christophe</i>		<i>TIAPHAT Benoit</i>	
LIOCOURT	88	<i>DOUX Stéphane</i>		<i>JULLIER Bernard</i>	
LUCY	89	<i>WILLAUME Claude</i>		<i>BARBIER François</i>	
MALAU COURT SUR SEILLE	90	<i>JACQUEMIN Maurice</i>		<i>JACQUEMIN ROBERT</i>	
MARTHILLE	91	<i>HIERONIMUS Gérard</i>		<i>BIRHANTZ Jean Claude</i>	
MORVILLE SUR NIED	92	<i>BELLOY Laurence</i>		<i>JACQUOT Daniel</i>	

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.		
ORIOCOURT	93	<i>PIC Jean-Jacques</i>			<i>GEIS Virginie</i>		
ORON	94	<i>CHONE Jean-Marc</i>			<i>DULME André</i>		
PREVOCOURT	95	<i>MEYER Gérard</i>			<i>CHONT Pascal</i>		
PUZIEUX	96	<i>BROGARD Jean-Luc</i>			<i>QUENETTE Gaele</i>		
SAINT EPVRE	97	<i>LEONARD Jean</i>			<i>HERGEL Pascal</i>		
TINCRY	98	<i>DUSSOUL Gil</i>			<i>NASSOY Jean Louis</i>		
VILLERS SUR NIED	99	<i>LEMALE Bernard</i>			<i>JOLAIN Cathy</i>		
VIVIERS	100	<i>CEZARD Bertrand</i>			<i>ANTOINE Pierre</i>		
XOCOURT	101	<i>GASSERT Xavier</i>			<i>AUMONIER Jean Pierre</i>		
		Total titulaires					

Canton de DIEUZE

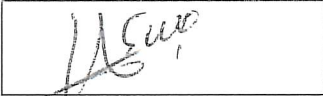



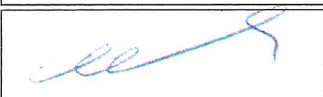
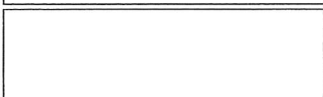
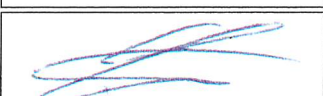
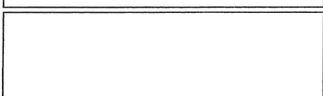
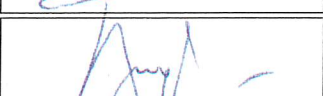


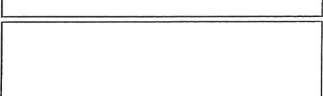
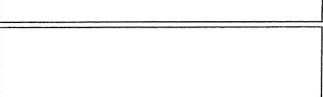
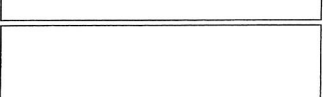
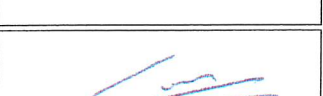
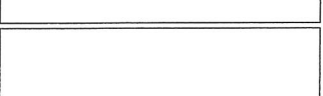


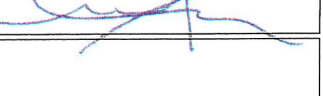

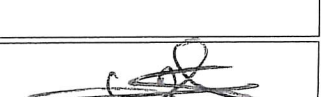



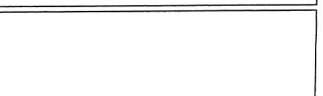

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
BASSING	102	LEGRAND Christian		RICHARD Gérard	
BIDESTROFF	103	BELLO Hervé		PIERRON Francis	
BLANCHE EGLISE	104	ROUSSELLE Olivier		BOUBEL Alain	
BOURGALTROFF	105	HINSCHBERGER Sylvain		DENIS Marcel	
CUTTING	106	IMHOFF Germain		JACQUOT Nicolas	
DIEUZE	107	BAU Claudine			
	108	BENOIST Paul			
	109	ESSELIN Christophe			
	110	FRANCOIS Bernard			
	111	HERBIN Sylviane			
	112	LANG Jérôme			
	113	LORMANT Fernand			
	114	OBELLIANNE Laurence			

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
DOMNOM LES DIEUZE	115	THIRION Micheline 	<input type="checkbox"/>	THIRION Eric <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GELUCOURT	116	VEVEURT Jean-Louis <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VAUTRIN Nicolas <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUEBESTROFF	117	CHATEAUX Thierry 	<input type="checkbox"/>	SCHERRER Gilbert 	<input type="checkbox"/>
GUEBLANGE LES DIEUZE	118	VOINOT Gilbert 	<input type="checkbox"/>	VARY Emmanuel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GUEBLING	119	REMILLON Joseph 	<input type="checkbox"/>	BERNARD Evelyne <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LIDREZING	120	GENIN Hubert 	<input type="checkbox"/>	DORT Jean-Paul <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LINDRE BASSE	121	HAMANT Rémy 	<input type="checkbox"/>	FRACHE Daniel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LINDRE HAUTE	122	GUYON Olivier 	<input type="checkbox"/>	BLASIARD Christophe <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MULCEY	123	GUERIN Michel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DUPONT Marcel 	<input type="checkbox"/>
RORBACH LES DIEUZE	124	BOUCHE Etienne <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DUPRE Philippe <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAINT MEDARD	125	HAMANT Pascal <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BRENEUR Denis <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FARQUIMPOL	126	BARTHELEMY David 	<input type="checkbox"/>	BARTHELEMY Ghislain <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JAL DE BRIDE	127	LAIR Jacques <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	128	MATTES Marcel <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
VERGAVILLE	129	<i>BECK Gérard</i>			
	130	<i>MINEL Bernard</i>			
ZARBELING	131	<i>COLOMBEY Francois</i>		<i>VUILLAUME Didier</i>	
ZOMMANGE	132	<i>GAILLOT Jean-Luc</i>		<i>GAILLOT Laurent</i>	
		Total titulaires			



Canton de VIC SUR SEILLE

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
BEZANGE LA PETITE	133	SEVE Hervé 		NAVE Claude 	
BOURDONNAY	134			BARBIER Armelle 	
DONNELAY	135	CHAMANT Christian 		BOURGUIGNON André 	
JUVELIZE	136	CIMINERA Sylvain 		VELOT Laurent 	
LAGARDE	137	ZIEGLER Serge 		MANDOIS Alain 	
LEY	138	MEREL Jean-Michel 		BARBELIN François 	
LEZEY	139	GALBOURDIN David 		HANZO Ludovic 	
MAIZIERES LES VIC	140	GUISE Alain 		BORDIN Chantal 	
MARSAL	141	CALCATERA Bernard 		GERARD Pierre 	
MONCOURT	142	NICOLAS Sylvain 		RAYEUR Didier 	
MOYENVIC	143	SIMERMAN Jean Marie 		BALDIN Martine 	
OMMERAY	144	HENRY Sébastien 		BOUDEL Eric 	
VIC SUR SEILLE	145	ANDRIANNE Sonia 			

Commune	Boit.	Conseillers communautaire	Proc.	Suppléants	Proc.
	146	<i>END Jérôme</i>			
	147	<i>MARTINI Gérard</i>			
XANREY	148	<i>PLIGOT Bernard</i>		<i>VERGANCE Dominique</i>	
		Total titulaires			

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE



REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DIEUZE

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS - EPCI**

Numéro SIRET : 24570120600055

Poste comptable de TRESORERIE DE CHATEAU SALINS

M14

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2019

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières → f. budget principal		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
10/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
13/14	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
15/16	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
17/18	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
19	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
20	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
21/22	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
23	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
24	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
25/26	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X	
27	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
28	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
30	A4 - Etat des provisions	X	
31	A5 - Etalement des provisions	X	
32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
33	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
34	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
35	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
36	D2 - Arrêté et signatures	X	
			X

ZONE DE DIEUZE - BP 2019

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II- Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

III - La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au BP+ DM de l'exercice précédent

IV - Le présent budget comprend les écritures liées aux amortissements des biens liés à la reprise de la ZAEC de DII au 01/01/2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 mars 2019
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : 18 mars 2019

POINT N° CCSDCC19021C
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : **Compte Administratif 2018 – Budget annexe de la zone de DIEUZE- Affectation des résultats**

Après avoir entendu et approuver le Compte Administratif du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2017	+ 134 866,39 €
Part affectée à la section d'investissement sur l'exercice 2017	- 65 716,61 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2018	+ 344 576,23 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018	+ 413 726,01 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2017	- 65 716,61 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2018	- 335 442,16 €
Etat des restes à réaliser en 2018 à reporter en 2019	0,00
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2018	- 401 158,77 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'exécution du virement à la section d'investissement de 401 158,77 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE.
- Le report à la section de fonctionnement de 12 567,24 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE.

Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE l'exécution du virement à la section d'investissement de 401 158,77 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE.
- APPROUVE le report à la section de fonctionnement de 12 567,24 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	87
Abstentions	2
Ne se prononcent pas	3
Suffrages exprimés	82
Pour	81
Contre	1

Pour extrait conforme,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

Le Président, Roland GEIS



Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;

Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;

VU les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17130

Objet : Application des dispositions de la loi NOTRe sur le territoire - Transfert des zones d'activités économiques communales à la CCS

Où l'exposé du cabinet KPMG, titulaire de l'étude globale financière de la CCS (conformément à la délibération n° CCSBUR17051 du 19/06/2017, à l'occasion de la Commission Gestion Financière et Budgétaire du 13/12/2017 et de la séance du conseil communautaire du 20/12/2017 ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les enjeux liés à l'extension des compétences obligatoires de la CCS, en ces termes :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du Territoire de la République (NOTRe) prévoit, entre autre, le transfert obligatoire, à compter du 01/01/2017, des zones d'activités économiques (ZAE) du territoire aux Communautés de Communes ;

L'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la Loi n° 2017-86 du 27/01/2017 – art. 148 dispose :

« I. — La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants : « ». 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;
Ce transfert passe par deux étapes :

1) La mise en conformité des statuts de l'EPCI, reprenant la compétence obligatoire prévue par la loi NOTRe et supprimant la notion d'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017 ;

2) Le transfert des biens des ZAE avant le 1er janvier 2018, nécessitant la détermination des conditions financières et patrimoniales du transfert desdites zones d'activités, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

A l'issue de la délibération n° CCSDCC16096 du 26/09/2016, par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- Approuvait ladite modification statutaire, à compter du 01/01/2017 ;
- Soumettait les statuts de la CCS, ainsi modifiés, à l'approbation des conseils municipaux des 128 communes membres de la CCS, conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT ;
- Sollicitait Monsieur le Préfet de la Moselle dans le cadre de la prise de l'arrêté préfectoral correspondant, constatant la modification statutaire ;

Entendu, d'une part, que la loi NOTRe supprime la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques du territoire, et ainsi transfère les ZAE communales existantes à l'EPCI ; Et, d'autre part, que par conséquent :

- 1) tout espace considéré comme une zone d'activité relève de la compétence de l'EPCI pour l'ensemble des interventions (gestion et animation, entretien, aménagement, création, requalification, redynamisation, extension...), à compter du 1er janvier 2017 ;
- 2) en vertu du principe de spécialité et d'exclusivité, les communes ne pourront plus intervenir dans ce champ de compétence ; ce qui leur interdit d'aménager une zone d'activité ou de vendre un terrain à une entreprise dans une ZAE, à compter de cette même date ;

Attendu qu'afin de déterminer la liste des ZAE communales, concernées par le transfert à la CCS, il est nécessaire de déterminer les critères des zones qui entrent dans la dénomination : « zone d'activité économique » ;

Etant donné que la principale difficulté dans l'application de la loi résulte de l'absence de définition légale d'une zone d'activité ;

Considérant qu'il n'existe pas de définition formelle de la ZAE, qu'elle soit législative, réglementaire ou jurisprudentielle. L'identification des zones relève ainsi de l'appréciation de chaque EPCI, et doit être réalisée de façon factuelle, à partir d'un faisceau d'indices.

Considérant que l'Association des Communautés de Communes de France propose de retenir les critères de définition suivants :

- 1) le principe de la maîtrise d'ouvrage publique, c'est-à-dire l'initiative de la collectivité ;
- 2) la présence d'un aménagement aggloméré, dans un ou des périmètres en vue de réunir une pluralité d'activités.

A- Monsieur le Président propose à l'Assemblée de retenir les éléments d'identification cumulatifs suivants, permettant la qualification de « zone d'activité économique » au sens de la loi NOTRe :

- 1) la vocation économique doit être mentionnée dans un document d'urbanisme ;
- 2) la présence d'une superficie minimale (il est proposé de retenir une superficie minimale de 5 ha) et d'une cohérence d'ensemble dans le cadre d'une opération d'aménagement (ZAC, lotissement,...) doit être constatée ;
- 3) la traduction d'une volonté politique actuelle et future d'un développement économique coordonné sur le site doit avoir été envisagée ;
- 4) les écritures budgétaires et comptables et flux financiers liés à la zone doivent avoir été retranscrits au travers de l'existence d'un budget annexe dédié ;
- 5) la présence de terrains disponibles doit permettre à la zone de justifier d'enjeux économiques (à l'inverse des zones dont toutes les parcelles sont commercialisées).

Etant donné qu'à partir des critères précités, seule la zone d'activités économiques communale « Nord » de DIEUZE (juxtant la zone communautaire du « rond pré »), remplit l'ensemble des critères permettant la qualification de « zone d'activité économique » ;

B- Monsieur le Président propose à l'Assemblée de fixer, comme suit, au regard des éléments de caractérisation ci-dessus, la liste des ZAE communales transférables à la CCS au sens de la loi NOTRe : l'unique ZAE communale de DIEUZE (57260) [plan joint].

Considérant que les modalités financières et patrimoniales du transfert des ZAE sont précisées à l'article L.5211-17 du CGCT comme suit :

« Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de la compétence » ;

Etant donné que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés ;

Attendu qu'à défaut de délibération dans les délais, sa décision est réputée favorable ;

Considérant que s'agissant du transfert des ZAE, la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immeubles des communes ;

C- Le Président propose à l'Assemblée de valider :

- les modalités patrimoniales et financières du transfert des biens immobiliers, de la ZAE de DIEUZE à la CCS suivantes, qui feront l'objet d'une convention détaillée exhaustive :

	Conditions patrimoniales du transfert	Modalités financières de ces transferts
<p><u>Les biens relevant du domaine public de la commune</u> : voirie interne / espaces verts, etc...</p> <p>Il est précisé que le transfert se limite aux éléments pour lesquels la CCS est compétente, les réseaux demeurant de compétence communale.</p>	Mise à disposition à titre gracieux	Principe de gratuité
<p><u>Les biens relevant du domaine privé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrains aménagés disponibles commercialisables, - Immobilier d'entreprises (divers bâtiments). 	Cession en pleine propriété	<p>Prix de cession arrêté conjointement à : 1.450.000,00 € répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> *750.000,00 € en 2018 ; *Puis un versement annuel de 100.000,00 € pendant 7 ans de 2019 à 2025. <p>A noter : L'ensemble des résultats antérieurs (déficit de zone ...) reste à la charge de la commune.</p>

- de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces et à engager l'ensemble des démarches dans ce sens et notamment la sollicitation d'une étude notariale, en vue de concrétiser ces cessions via un acte notarié ;

- de soumettre ces conditions patrimoniales et financières à l'approbation des conseils municipaux des 128 communes membres de la CCS.

L'article L5211-18 du CGCT disposant, par ailleurs, que : « L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution. » ;

D - Le Président propose en sus à l'Assemblée :

- d'approuver le transfert de la gestion de la ZAE de DIEUZE, à la CCS, à compter du 01/01/2018, en application de la loi NOTRe, et conformément aux dispositions décrites ci-dessus ;

- de prendre acte, qu'à compter du 01/01/2018, la Communauté de Communes du Saulnois est substituée de plein droit à la commune de DIEUZE dans les droits et obligations attachés aux biens mis à disposition, ainsi que, de manière plus générale, à l'exercice de la compétence précitée. A ce titre sont transférés à la CCS : les contrats d'emprunts et autres engagements (baux...) ;

- d'autoriser la poursuite des démarches, en vue de la conclusion d'une convention, avec la Commune de DIEUZE, relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement 2018, de ladite zone, compte-tenu de l'absence de recettes fiscales, relatives à cette zone, au titre de l'exercice budgétaire 2018 ;

- de valider le fait que l'ensemble des écritures budgétaires et comptables liées à cette opération, seront identifiées au sein du budget annexe « zone de DIEUZE », d'ores-et-déjà existant à la CCS.

Après délibération, l'assemblée :

RETIENT les éléments d'identification cumulatifs suivants, permettant la qualification de « zone d'activité économique » au sens de la loi NOTRe :

- 137 la vocation économique doit être mentionnée dans un document d'urbanisme ;
 - 138 la présence d'une superficie minimale de 5 ha et d'une cohérence d'ensemble dans le cadre d'une opération d'aménagement (ZAC, lotissement,...) doit être constatée ;
 - 139 la traduction d'une volonté politique actuelle et future d'un développement économique coordonné sur le site doit avoir été envisagée ;
 - 140 les écritures budgétaires et comptables et flux financiers liés à la zone doivent avoir été retranscrits au travers de l'existence d'un budget annexe dédié ;
 - 141 la présence de terrains disponibles doit permettre à la zone de justifier d'enjeux économiques (à l'inverse des zones dont toutes les parcelles sont commercialisées).
- 142 **FIXE** comme suit, au regard des éléments de caractérisation ci-dessus, la liste des ZAE communales transférables à la CCS au sens de la loi NOTRe : l'unique ZAE communale de DIEUZE (57260), seule zone d'activités économiques communale « Nord » de Dieuze (joutant la zone communautaire du « rond pré » [plan joint]).
- 143 **VALIDE** les modalités patrimoniales et financières du transfert des biens immobiliers, de la ZAE de DIEUZE à la CCS suivantes, qui feront l'objet d'une convention détaillée exhaustive, étant donné que la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immeubles des communes :

	Conditions patrimoniales du transfert	Modalités financières de ces transferts
<p><u>Les biens relevant du domaine public de la commune</u> : voirie interne / espaces verts, etc...</p> <p>Il est précisé que le transfert se limite aux éléments pour lesquels la CCS est compétente, les réseaux demeurant de compétence communale.</p>	Mise à disposition à titre gracieux	Principe de gratuité
<p><u>Les biens relevant du domaine privé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrains aménagés disponibles commercialisables, - Immobilier d'entreprises (divers bâtiments). 	Cession en pleine propriété	<p>Prix de cession arrêté conjointement à : 1.450.000,00 € répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> *750.000,00 € en 2018 ; *Puis un versement annuel de 100.000,00 € pendant 7 ans de 2019 à 2025. <p>A noter : L'ensemble des résultats antérieurs (déficit de zone ...) reste à la charge de la commune.</p>

- 144 **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces et à engager l'ensemble des démarches dans ce sens et notamment la sollicitation d'une étude notariale, en vue de concrétiser ces cessions via un acte notarié.
- 145 **SOMET** ces conditions patrimoniales et financières à l'approbation des conseils municipaux des 128 communes membres de la CCS, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT rappelées ci-dessous :

« Les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de la compétence » ;

Etant donné que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés ;

Attendu qu'à défaut de délibération dans les délais, sa décision est réputée favorable ».

- 146 **APPROUVE** le transfert de la gestion de la ZAE de DIEUZE, à la CCS, à compter du 01/01/2018, en application de la loi NOTRe, et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT disposant, par ailleurs, que :

« L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution ».

- PREND ACTE, qu'à compter du 01/01/2018, la Communauté de Communes du Saulnois est substituée de plein droit à la commune de DIEUZE dans les droits et obligations attachés aux biens mis à disposition, ainsi que, de manière plus générale, à l'exercice de la compétence précitée. A ce titre sont transférés à la CCS : les contrats d'emprunts et autres engagements (baux...).
- AUTORISE la poursuite des démarches, en vue de la conclusion d'une convention, avec la Commune de DIEUZE, relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement 2018, de ladite zone, compte-tenu de l'absence de recettes fiscales, relatives à cette zone, au titre de l'exercice budgétaire 2018.
- VALIDE le fait que l'ensemble des écritures budgétaires et comptables liées à cette opération, seront identifiées au sein du budget annexe « zone de DIEUZE », d'ores-et-déjà existant à la CCS.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	5
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	54
Pour	53
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 78

Nombre de conseillers votants : 80

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 057-245701206-20181029-CCSDCC18100-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2018
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC18100
GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : Transfert de la zone communale de Dieuze – Convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers entre la commune de Dieuze et la Communauté de Communes du Saulnois

VU la délibération n° CCSDCC17130 du 27/12/2017 par laquelle l'assemblée :

- *RETENAIT* les éléments d'identification cumulatifs permettant la qualification de « zone d'activité économique » au sens de la loi NOTRe ;
- *FIXAIT* au regard des éléments de caractérisation, la liste des ZAE communales transférables à la CCS au sens de la loi NOTRe : l'unique ZAE communale de DIEUZE (57260), seule zone d'activités économiques communale « Nord » de Dieuze (joutant la zone communautaire du « rond pré ») ;
- *VALIDAIT* les modalités patrimoniales et financières du transfert des biens immobiliers, de la ZAE de DIEUZE à la CCS suivantes, qui feront l'objet d'une convention détaillée exhaustive, étant donné que la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immeubles des communes :

Types de biens	Conditions patrimoniales du transfert	Modalités financières de ces transferts
<p><u>Les biens relevant du domaine public de la commune</u> : voirie interne / espaces verts, etc...</p> <p>Il est précisé que le transfert se limite aux éléments pour lesquels la CCS est compétente, les réseaux demeurant de compétence communale.</p>	Mise à disposition à titre gracieux	Principe de gratuité
<p><u>Les biens relevant du domaine privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrains aménagés disponibles commercialisables, - Immobilier d'entreprises (divers bâtiments). 	Cession en pleine propriété	<p>Prix de cession arrêté conjointement à : 1.450.000,00 € répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> *750.000,00 € en 2018 ; *Puis un versement annuel de 100.000,00 € pendant 7 ans de 2019 à 2025. <p>A noter : L'ensemble des résultats antérieurs (déficit de zone ...) reste à la charge de la commune.</p>

- *AUTORISAIT* le Président à signer l'ensemble des pièces et à engager l'ensemble des démarches dans ce sens et notamment la sollicitation d'une étude notariale, en vue de concrétiser ces cessions via un acte notarié ;
- *SOUMETTAIT* ces conditions patrimoniales et financières à l'approbation des conseils municipaux des 128 communes membres de la CCS, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du CGCT ;
- *APPROUVAIT* le transfert de la gestion de la ZAE de DIEUZE, à la CCS, à compter du 01/01/2018, en application de la loi NOTRe, et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT ;
- *PRENAIT ACTE*, qu'à compter du 01/01/2018, la Communauté de Communes du Saulnois est substituée de plein droit à la commune de DIEUZE dans les droits et obligations attachés aux biens mis à disposition, ainsi que, de manière plus générale, à l'exercice de la compétence précitée. A ce titre sont transférés à la CCS : les contrats d'emprunts et autres engagements (baux...) ;
- *AUTORISAIT* la poursuite des démarches, en vue de la conclusion d'une convention, avec la Commune de DIEUZE, relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement 2018, de ladite zone, compte-tenu de l'absence de recettes fiscales, relatives à cette zone, au titre de l'exercice budgétaire 2018 ;
- *VALIDAIT* le fait que l'ensemble des écritures budgétaires et comptables liées à cette opération, seront identifiées au sein du budget annexe « zone de DIEUZE », d'ores-et-déjà existant à la CCS.

Envoyé en préfecture le 26/11/2018

Reçu en préfecture le 26/11/2018

Affiché le

5 2 0

Conformément à l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et immobilière » de la commune de Dieuze et la CCS, ci-jointe en annexe. ID: 057-245701205-20181029-CCSDCC18100-DE

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la zone de Dieuze, entre la commune de Dieuze et la CCS, ci-jointe en annexe.

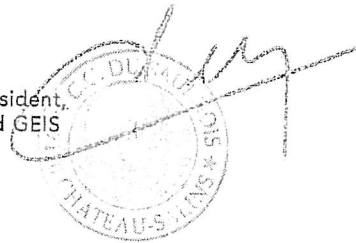
Après délibération, l'assemblée :

- APPROUVE la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la zone de Dieuze, entre la commune de Dieuze et la CCS, ci-jointe en annexe.
- AUTORISE le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	80
Abstentions	4
Ne se prononcent pas	3
Suffrages exprimés	73
Pour	71
Contre	2

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

Convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers
dans le cadre du transfert de la compétence des zones d'activités à la
Communauté de Communes du Saulnois

Entre

La commune de Dieuze, place de l'Hôtel de Ville représenté par son Maire, Fernand LORMANT, dûment habilité.

Et

La Communauté de Communes du Saulnois 14 ter Place de la Saline 57170 Château Salins représenté par Roland GEIS dûment habilité.

Vu la loi NOTRe précisant que le transfert se fait par convention concordante par les deux parties

Vu la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2017

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 décembre 2017

Considérant que s'agissant du transfert des ZAE, la loi permet un transfert en pleine propriété des biens immeubles des communes

Considérant qu'à compter du 01 janvier 2018, la CCS est substituée de plein droit à la commune de Dieuze dans les droits et obligations attachés aux biens mis à disposition, ainsi que, de manière plus générale, à l'exercice de la compétence précitée.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Détail des bâtiments et des parcelles relevant du domaine privé communal.

Les bâtiments et parcelles relevant du domaine privé seront cédés à titre onéreux : acte à établir par Maître SOHLER 57260 Dieuze conformément aux délibérations respectives des deux parties et selon un prix de cession de 1 450 000 €.

La taxe foncière pour 2018 concernant les bien transférés d'un montant de 77 821 € sera payée par la commune de Dieuze et sera facturée à la communauté de communes du Saulnois.

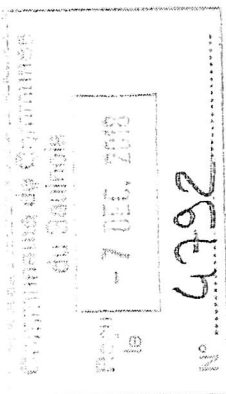
Concernant le bâtiment SCI AVENIR 3D (B9)

- une somme de 234 TTC correspondant à la retenue de 5% sur l'assistance aux opérations de réception, reste à payer pour clôturer la note d'honoraire de Monsieur Michel THOMAS. Cette somme sera réglée dans le budget ville sur le compte 678.

L'amortissement sur biens productifs de revenu et des subventions est de 45 ans. Les subventions sont transférées selon le détail ci-joint (annexe 1)

Article 2 : Détail des emprunts :

La première échéance de l'emprunt 535020002600505 de 1 066 000 € du Crédit Mutuel n'a pas été appelée par la banque de ce fait le budget ville remboursera l'échéance qui se décompose en intérêts pour 3 269,07 € et en capital pour 3 012,35 €. Le détail des emprunts et les tableaux d'amortissement sont indexés dans l'annexe 2.



Article 3 : reprise des résultats :

Le budget annexe au 31 décembre 2017 présentait un déficit de fonctionnement de 226 510,33 € et un déficit d'investissement de 591 774,07 €, soit un déficit global de 818 284,40 €. Celui-ci est repris et affecté au budget principal ville (délibération 18/III/15C du 29 mars 2018).

Article 4 : reprise des restes à recouvrer, des restes à payer et solde des comptes de tiers :

L'état des restes à recouvrer, au 31 décembre s'élève à 167 993,75 €. La ville de Dieuze prend à charge le recouvrement (annexe n°3).

L'état des restes à payer est de 1 236 €, le montant total des retenues de garantie est de 43 445,97 € (annexe n°4 et n°5).

De plus le montant de la tva à payer s'élève à 15 773 € et celui à reporter de 126 € (annexe n°6 et n°7).

Ces comptes seront intégrés dans le budget ville qui les apurera.

Article 5 : les biens relevant du domaine public communal :

Conformément à la loi NOTRe, ces biens n'ayant pas la vocation d'être cédés (voirie interne, éclairage) font l'objet d'une mise à disposition à titre gracieux avec un principe de gratuité. La CCS assume les droits et devoirs du propriétaire. (Etat d'actif annexe 8)

Article 6 : Forage F1 et forage F1 bis

Ces deux forages sont intégrés dans le budget industriel.

Le forage F1 pour un montant à l'inventaire de 164 330,37 € sera intégré dans le budget ville, cédé à la communauté de communes et intégré dans le prix de cession.

Par contre le forage F1 BIS section 2 parcelle 153 ne sera pas transféré.

Article 7 : le détail du parcellaire transféré est indiqué dans l'annexe 9

Article 8 : Dispositions diverses


La commune de Dieuze et la Communauté de Communes du Saulnois chargent les comptables respectifs de régler toutes les opérations liées à cette convention.


Fait à Dieuze,

Le 04/12/2018

Pour la commune

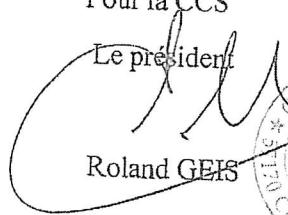
Le maire



Fernand LORMANT



Pour la CCS

Le président


Roland GEIS



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	877 486,97	864 919,73
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		12 567,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		877 486,97	877 486,97

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	644 507,41	1 045 666,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	401 158,77	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 045 666,18	1 045 666,18

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 923 153,15	1 923 153,15
------------------------	---------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	135 422,00		131 950,00	131 950,00	131 950,00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	3 100,00				
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		138 522,00		131 950,00	131 950,00	131 950,00
66	Charges financières	303 401,00		258 171,00	258 171,00	258 171,00
67	Charges exceptionnelles	4 635,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions			8 000,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionner		446 558,00		403 121,00	403 121,00	403 121,00
023	Virement sect. d'inv.	194 520,59		126 598,69	126 598,69	126 598,69
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	2 624 996,12		347 767,28	347 767,28	347 767,28
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne		2 819 516,71		474 365,97	474 365,97	474 365,97
TOTAL		3 266 074,71		877 486,97	877 486,97	877 486,97
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					877 486,97	877 486,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	91 135,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations	32 700,00				
75	Autres prod. de ges. cour.	690 554,00		734 076,32	734 076,32	734 076,32
Total des recettes de gestion courante		814 389,00		824 076,32	824 076,32	824 076,32
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 052 121,60		5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem		1 866 510,60		829 076,32	829 076,32	829 076,32
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	1 337 936,11		35 843,41	35 843,41	35 843,41
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		1 337 936,11		35 843,41	35 843,41	35 843,41
TOTAL		3 204 446,71		864 919,73	864 919,73	864 919,73
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT				12 567,24	12 567,24
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					877 486,97	877 486,97

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	438 522,56
---	------------

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	12 460 660,52		30 001,00	30 001,00	30 001,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	50 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		12 510 660,52		36 001,00	36 001,00	36 001,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 941 987,09		572 663,00	572 663,00	572 663,00
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières	2 032 023,12				
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		3 974 010,21		572 663,00	572 663,00	572 663,00
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		16 484 670,73		608 664,00	608 664,00	608 664,00
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	1 337 936,11		35 843,41	35 843,41	35 843,41
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 337 936,11		35 843,41	35 843,41	35 843,41
TOTAL		17 822 606,84		644 507,41	644 507,41	644 507,41
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					401 158,77	401 158,77
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT					1 045 666,18	1 045 666,18
RÉCETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	3 204 387,30		100 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts dettes assim.(hors 16)	10 792 387,09				
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		13 996 774,39		100 000,00	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés	65 716,61		401 158,77	401 158,77	401 158,77
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières	70 141,00		70 141,44	70 141,44	70 141,44
024	Produits des cessions	979 901,52				
Total des recettes financières		1 115 759,13		471 300,21	471 300,21	471 300,21
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		15 112 533,52		571 300,21	571 300,21	571 300,21
021	Virement de la section de fonctio	194 520,59		126 598,69	126 598,69	126 598,69
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	2 624 996,12		347 767,28	347 767,28	347 767,28
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 819 516,71		474 365,97	474 365,97	474 365,97
TOTAL		17 932 050,23		1 045 666,18	1 045 666,18	1 045 666,18
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					1 045 666,18	1 045 666,18

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

438 522,56

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	131 950,00		131 950,00
012	Charges de personnel et assim			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	258 171,00		258 171,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>	8 000,00		8 000,00
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>		347 767,28	355 767,28
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		126 598,69	126 598,69
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		403 121,00	474 365,97	877 486,97

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 877 486,97

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		35 843,41	35 843,41
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	572 663,00		572 663,00
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	30 001,00		30 001,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	6 000,00		6 000,00
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		608 664,00	35 843,41	644 507,41

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 401 158,77

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 045 666,18

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	90 000,00		90 000,00
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	734 076,32		734 076,32
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 000,00	35 843,41	40 843,41
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		829 076,32	35 843,41	864 919,73

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 567,24
	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	877 486,97
	=

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	100 000,00		100 000,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)			
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières	70 141,44		70 141,44
28	Amortissements des immobilisations		347 767,28	347 767,28
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement		126 598,69	126 598,69
024	Produits des cessions d'immob.			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		170 141,44	474 365,97	644 507,41

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	401 158,77
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 045 666,18

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
011	Charges à caractère général	135 422,00	131 950,00	131 950,00
60611	Eau et assainissement			
60612	Énergie - Électricité	24 200,00	6 000,00	
60621	Combustibles			
60631	Fournitures d'entretien			
60632	Fournitures de petit équipement			
6064	Fournitures administratives			
6132	Locations immobilières			
6135	Locations mobilières			
61521	Terrains	16 000,00	10 000,00	
61522	Bâtiments			
615221	Entretien réparation bâtiment	2 000,00	3 500,00	
61558	Autres biens mobiliers			
6156	Maintenance			
616	Prime d'assurance			
6161	Multirisques	222,00	11 300,00	
617	Etudes et recherches			
6188	Autres frais divers	3 000,00	3 000,00	
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux		8 000,00	
6228	Divers		150,00	
6231	Annonces et insertions			
6261	Frais d'affranchissement			
6262	Frais de télécommunications			
627	Services bancaires			
6284	Redevances pour services rendus			
62848	Redevances autres prestations			
6288	Autres services extérieurs			
63512	Taxes foncières	90 000,00	90 000,00	
63513	Autres impôts locaux			
6354	Droits d'enregistrement et de			
6358	Autres droits			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
6218	Autre personnel extérieur			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	3 100,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
6541	Créances admises en non-valeur	3 100,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
6574	Subventions de fonctionnement			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL GESTION DES SERVICES		138 522,00	131 950,00	131 950,00
(a)=(011+012+014+65+656)				
66	Charges financières(b)	303 401,00	258 171,00	258 171,00
661	Charges d'intérêts			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	293 350,00	258 171,00	
66112	Intérêts - Rattachement des IC	10 051,00		
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice : 10646.88			
	ICNE de N-1 : 11421.72			
6618	Intérêts des autres dettes			
6688	Autres charges financières			
67	CH. exceptionnelles(c)	4 635,00	5 000,00	5 000,00
6711	Intérêts moratoires et pénalité			
6718	Autres charges exceptionnelles			
673	Titres annulés	4 635,00	5 000,00	
675	Valeurs comptables des immobil			
68	Dotations au provisions(d)		8 000,00	8 000,00
6815	Dotations aux provisions pour		8 000,00	
	Autres(f)			
022	Dépenses imprévues(e)			
TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		446 558,00	403 121,00	403 121,00
023	Virement à la section d'investisse	194 520,59	126 598,69	126 598,69
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	2 624 996,12	347 767,28	347 767,28
675	Valeurs comptables des immobil	2 362 013,31		
6811	Dotations aux amortissements d	262 982,81	347 767,28	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 819 516,71	474 365,97	474 365,97
043	Opér.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 819 516,71	474 365,97	474 365,97
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT. DE L'EXERCICE		3 266 074,71	877 486,97	877 486,97
	+			
RESTES A REALISER N-1				
	+			
002 RESULTAT REPORTE				
	=			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.				877 486,97

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	10 646,88
Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 421,72
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-774,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	91 135,00	90 000,00	90 000,00
7035	Locations de droits de chasse			
70878	par d'autres redevables	91 135,00	90 000,00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	32 700,00		
74718	Autres			
7473	Départements			
74741	Communes membres du gfp	32 700,00		
7475	Groupements de collectivités			
7478	Autres organismes			
75	Autres produits de gestion courar	690 554,00	734 076,32	734 076,32
752	Revenus des immeubles	690 554,00	678 826,98	
7551	Excédent des budgets annexes à			
7552	Prise en charge du déficit du		55 249,34	
758	Produits divers de gestion			
	TOTAL GESTION DES SERVICES	814 389,00	824 076,32	824 076,32
	(a)=70+73+74+75+013			
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	1 052 121,60	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés			
775	Produits des cessions d'immobi	1 052 121,60		
778	Autres produits exceptionnels			
7788	Produits exceptionnels divers		5 000,00	
78	Reprises sur provisions (d)			
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+	1 866 510,60	829 076,32	829 076,32
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	1 337 936,11	35 843,41	35 843,41
776	Différences/réalisations (-)			
7761	Moins value compte résultat	1 309 891,71		
777	Quote-part des subventions	28 044,40	35 843,41	
7785	Excédent d'investissement tran			
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 337 936,11	35 843,41	35 843,41
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXEF	3 204 446,71	864 919,73	864 919,73
	=Total des opé.réelles et d'ordre			
	+			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			12 567,24
	=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.			877 486,97

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
010	Stocks			
20	Immo.incorporelles(hors opératio			
203	Frais d'études, de recherche			
2031	Frais d'études			
204	Subventions d'équipement versée			
21	Immo.corporelles(hors opérations	12 460 660,52	30 001,00	30 001,00
2111	Terrains nus		1,00	
2113	Terrains aménagés autres que v			
2118	Autres terrains	75 982,96		
21318	Autres bâtiments publics	11 596 049,35		
2138	Autres constructions	788 628,21		
21538	Autres réseaux		30 000,00	
2158	Autres installations, matériel			
21713	Terrains aménagés autres que v			
21728	Autres agencements et aménagem			
21738	Autres constructions			
21745	Constructions sur sol d'autrui			
21758	Autres installations, matériel			
21783	Matériel de bureau et matériel			
2183	Matériel de bureau et matériel			
2184	Mobilier			
2188	Autres immobilisations corpore			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)	50 000,00	6 000,00	6 000,00
2313	Constructions	50 000,00		
2315	Installations, matériel et out		6 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	12 510 660,52	36 001,00	36 001,00
10	Dotations, fonds divers et réserve			
13	Subventions d'investissement			
1311	État et établissements nationa			
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds			
1328	Autres			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 941 987,09	572 663,00	572 663,00
1641	Emprunts en euros	1 191 987,09	472 663,00	
1687	Autres dettes			
16874	Communes			
168741	Communes membres du GFP	750 000,00	100 000,00	
18	Compte de liaison : affectation à			

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
181	Compte de liaison			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière	2 032 023,12		
2764	Créances sur des particuliers	2 032 023,12		
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	3 974 010,21	572 663,00	572 663,00
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 484 670,73	608 664,00	608 664,00
040	Opé.d'ordre transfert entre sectio	1 337 936,11	35 843,41	35 843,41
	Reprises sur autofinancement am	28 044,40	35 843,41	35 843,41
1068	Excédents de fonctionnement ca			
13911	Etat et établissement	3 290,40		
13912	Régions	1 024,03		
13913	Département	16 226,76	22 044,49	
13916	Autres établissements publics		9 954,11	
13917	Budget communautaire			
13918	Autres	7 503,21		
13931	Dotat équip territoires ruraux		3 844,81	
	Charges transférées	1 309 891,71		
192	Moins values sur cession	1 309 891,71		
041	Opérations patrimoniales			
2111	Terrains nus			
	Autres			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 337 936,11	35 843,41	35 843,41
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	17 822 606,84	644 507,41	644 507,41
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			401 158,77
	=			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE			1 045 666,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement	3 204 387,30	100 000,00	100 000,00
1311	État et établissements nationa			
1312	Régions			
1313	Départements	600 419,61		
1315	Groupements de collectivités			
13151	GFP de rattachement	750 000,00	100 000,00	
1316	Autres établissements publics	298 623,43		
1317	Budget communautaire et fonds			
1318	Autres	1 440 000,00		
1321	État et établissements nationa			
1323	Départements			
1327	Budget communautaire et fonds			
1328	Autres			
1331	Dotat équip territoires ruraux	115 344,26		
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)	10 792 387,09		
1641	Emprunts en euros	9 342 387,09		
1687	AUTRES DETTES			
168741	Communes membres du GFP	1 450 000,00		
20	Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études			
204	Subventions d'équipement versée			
21	Immobilisations corporelles			
2111	Terrains nus			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
2315	Installations, matériel et out			
	Total des recettes d'équipement	13 996 774,39	100 000,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserve	65 716,61	401 158,77	401 158,77
1068	Excédents de fonctionnement ca	65 716,61	401 158,77	
138	Autres subv.d'investis.transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
181	<i>Compte de liaison</i>			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière	70 141,00	70 141,44	70 141,44
2764	Créances sur des particuliers	70 141,00	70 141,44	
	Autres			
024	Produit des cessions d'immob.	979 901,52		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil de communauté
Total des recettes financières		1 115 759,13	471 300,21	471 300,21
Total recettes opé.pour comptes de tiers				
TOTAL RECETTES REELLES		15 112 533,52	571 300,21	571 300,21
021	<i>Virement de la sec. de fonctionne</i>	194 520,59	126 598,69	126 598,69
040	<i>Opé.d'ordre transfert entre sectio</i>	2 624 996,12	347 767,28	347 767,28
2113	<i>Terrains aménagés autres que v</i>			
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	2 362 013,31		
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>		307 649,31	
28138	<i>Autres constructions</i>	261 383,56	32 881,45	
28158	<i>Autres installations, matériel</i>	1 599,25	7 236,52	
28183	<i>Matériel de bureau et matériel</i>			
28184	<i>Mobilier</i>			
	Total prelev.de la sec.de fonctionn	2 819 516,71	474 365,97	474 365,97
041	Opérations patrimoniales			
2111	<i>Terrains nus</i>			
	Autres			
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 819 516,71	474 365,97	474 365,97
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		17 932 050,23	1 045 666,18	1 045 666,18
+				
RESTES A REALISER N-1				
+				
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				
=				
TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEE				1 045 666,18

ZONE DE DIEUZE - BP 2019

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2019	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 01/01/2019
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 777 560,45									
1641 Emprunts en euros (total)					10 777 560,45									
0535000020002604	CREDIT MUTUEL	22/07/2010	01/01/2018	31/01/2018	1 314 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,80	3,87	EUR	M	P	O	A-1
86415325743	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	12/07/2006	01/01/2018	05/01/2018	655 403,81	F	Taux fixe à 4.38 %	4,38	4,47	EUR	M	P	O	A-1
86455024697	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	23/07/2010	01/01/2018	15/01/2018	5 808 273,40	F	Taux fixe à 3.8 %	3,80	3,87	EUR	M	P	O	A-1
86455024736	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	23/07/2010	01/01/2018	15/01/2018	522 996,15	F	Taux fixe à 3.8 %	3,80	3,87	EUR	M	P	O	A-1
8735485	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	17/11/2010	01/01/2018	25/01/2018	434 500,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,55	3,61	EUR	M	P	O	A-1
9282290	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	10/09/2013	01/01/2018	05/02/2018	425 000,00	V	(Livret A + 1.2)- Floor 0 sur Livret A	1,95	1,99	EUR	T	P	O	A-1
9799910	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	19/09/2016	01/01/2018	25/03/2018	710 000,00	F	Taux fixe à 1.18 %	1,18	1,19	EUR	T	P	O	A-1
9899797	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	13/03/2017	01/01/2018	02/01/2018	165 000,00	F	Taux fixe à 1.56 %	1,56	1,57	EUR	M	P	O	A-1
MON522808EUR/0523743/001	BANQUE POSTALE	12/10/2018	26/10/2018	01/02/2019	742 387,09	F	Taux fixe à 1.1 %	1,10	1,10	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				8 110 212,95					472 615,13	258 138,39		10 646,88
1641 Emprunts en euros (total)				8 110 212,95					472 615,13	258 138,39		10 646,88
0535000020002604	N		A-1	878 586,94	11,58	F	Taux fixe à 3.8 %	3,87	61 559,67	32 321,49		0,00
86415325743	N		A-1	327 628,27	7,93	F	Taux fixe à 4.38 %	4,47	34 967,18	13 653,70		890,18
86455024697	N		A-1	4 426 907,93	16,54	F	Taux fixe à 3.8 %	3,87	195 402,72	164 842,56		6 699,89
86455024736	N		A-1	398 613,30	16,54	F	Taux fixe à 3.8 %	3,87	17 594,71	14 842,97		603,28
8735485	N		A-1	276 838,50	10,07	F	Taux fixe à 3.55 %	3,61	23 249,66	9 451,90		125,03
9282290	N		A-1	300 240,84	9,84	V	(Livret A + 1.2)-Floor 0 sur Livret A	1,99	26 832,84	5 737,54		829,34
9799910	N		A-1	611 332,19	12,73	F	Taux fixe à 1.18 %	1,19	44 699,03	7 016,41		92,87
9899797	N		A-1	147 677,89	13,17	F	Taux fixe à 1.56 %	1,57	10 112,62	2 231,66		172,87
MON522808EUR/0523743/001	N		A-1	742 387,09	11,83	F	Taux fixe à 1.1 %	1,10	58 196,70	8 040,16		1 233,44
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		8 110 212,95					472 615,13	258 138,39	0,00	10 646,88

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	8 110 213 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2019	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Seuil d'amortissement sur un an : 1 500,00 € TTC	28/11/2003
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES EN FONCTIONNEMENT (biens amortissables)	Sur la même durée que l'amortissement des biens	28/04/2011
AUTRES PROCEDURES	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Cf. Délib. CCSDCC11049 du 28/04/2011 Cf. Délib CCSDCC17137 du 27/12/2017 Nvx plans d'amort. liés cession ZAEC DIEUZE	

Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Membres de délégués désignés : 148
 Membres de délégués en fonction : 148
 Membres de délégués présents : 89

Reçu en préfecture le 16/05/2011
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

Objet : Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Envoyé en préfecture le 16/05/2011

Reçu en préfecture le 16/05/2011

Affiché le

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.

- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité

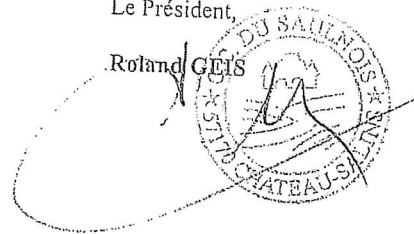
Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de
la Moselle

Arrondissement
de Château-Salins

Membres de
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président

Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins
Nombre de délégués désignés : 148
Nombre de délégués en fonction : 148
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de délégués votants : 51

Reçu en préfecture le 20/01/2014
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2014
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

Objet : Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 20/01/2014

Reçu en préfecture le 20/01/2014

Affiché le

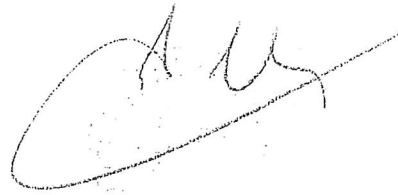
➤ AUTORISE la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.

➤ AUTORISE le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS



Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Nombre de conseillers désignés : 148
 Nombre de conseillers en fonction : 148
 Nombre de conseillers présents : 55
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;
 Vu les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements desdites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
> Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
> Mobilier	10 ans
> Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
> Matériel informatique	2 ans
> Matériels classiques	6 ans
> Installations de voirie	20 ans
> Plantations	15 ans
> Bâtiments légers	15 ans
> Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1er janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
> Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011.

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements desdites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Mandat au compte 198	Titre au compte 7768
« Neutralisation des amortissements »	« Neutralisation des amortissements »

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Préfecture de la Moselle
 Direction des Services Départementaux
 10, rue de la Préfecture - 57000 METZ
 Téléphone : 03 87 31 11 11
 Fax : 03 87 31 11 12
 Site Internet : www.moselle.fr

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

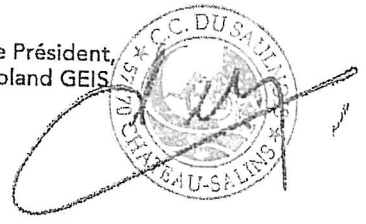
Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- **MET EN OEUVRE**, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,
 Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : SIGNALETIQUE DE ZONE (COMPTE 2158)Désignation du bien : SIGNALETIQUE DE ZONELocalisation :Zone communautaire
57260 DIEUZEI. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 9 595,47 €
 - Durée de l'amortissement : 6 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1313 : Département	3 838,18 €	6 ans
TOTAL	3 838,18 €	6 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
SIGNALETIQUE DE ZONE	2014	9 595,47 €	6 ans	7 996,25 €	1 599,22 €	0,00 €
Total amortissement des dépenses		9 595,47 €		7 996,25	1 599,22 €	0,00 €
Amortissement des subventions						
Compte 1313 : Département	2014	3 838,18 €	6 ans	3 198,50 €	639,68 €	0,00 €
Total amortissement des subventions		3 838,18 €		3 198,50	639,68 €	0,00 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENTDésignation du bâtiment : CPDSLocalisation :

Zone communautaire

57260 DIEUZE

I. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 327 834,68 €
 - Durée de l'amortissement : 30 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1313 : Département	41 725,00 €	30 ans
TOTAL	41 725,00 €	30 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
Bâtiment CPDS	2011	327 834,68 €	30 ans	87 422,56 €	10 927,82 €	229 484,30 €
Total amortissement des dépenses		327 834,68 €		87 422,56	10 927,82 €	229 484,30 €
Amortissement des subventions						
Compte 1313 : Département	2011	41 725,00 €	30 ans	11 126,64 €	1 390,83 €	29 207,53 €
Total amortissement des subventions		41 725,00 €		11 126,64	1 390,83 €	29 207,53 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENTDésignation du bâtiment : FORAGE F1Localisation :

Zone communautaire

57260 DIEUZE

I. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 169 118,94 €
 - Durée de l'amortissement : 30 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
1331 : DETR	115 344,26 €	30 ans
TOTAL	115 344,26 €	30 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
FORAGE F1	2019	169 118,94 €	30 ans	0,00 €	5 637,30 €	163 481,64 €
Total amortissement des dépenses		169 118,94 €		0,00	5 637,30 €	163 481,64 €
Amortissement des subventions						
1331 : DETR	2019	115 344,26 €	30 ans	0,00 €	3 844,81 €	111 499,45 €
Total amortissement des subventions		115 344,26 €		0,00	3 844,81 €	111 499,45 €

DETAILS DES AMORTISSEMENTS 2019NATURE DE L'AMORTISSEMENT : AMORTISSEMENT DE BATIMENTDésignation du bâtiment : PTLLocalisation :

Zone communautaire

57260 DIEUZE

I. Amortissement des dépenses :

- Base amortissable : 1 132 268,02 €
 - Durée de l'amortissement : 30 ANS

II. Amortissement des subventions :

	Base amortissable	Durée de l'amortissement
Compte 1313 : Département	600 419,61 €	30 ans
Compte 1316 : Autres	298 623,43 €	30 ans
TOTAL	600 419,61 €	30 ans

III. Plan d'amortissement :

	Date de démarrage du plan d'amortissement	Valeur amortissable	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Amortissement des dépenses						
Bâtiment PTL	2019	1 132 268,02 €	30 ans	0,00 €	37 742,27 €	1 094 525,75 €
Total amortissement des dépenses		1 132 268,02 €		0,00	37 742,27 €	1 094 525,75 €
Amortissement des subventions						
Compte 1313 : Département	2019	600 419,61 €	30 ans	0,00 €	20 013,98 €	580 405,63 €
Compte 1316 : Autres	2019	298 623,43 €	30 ans	0,00 €	9 954,11 €	288 669,32 €
Total amortissement des subventions		899 043,04 €		0,00	29 968,09 €	869 074,95 €

BUDGET ANNUEL DE LA ZONE DE DIEUZE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE AU 01/01/2019

Compte 2111 : Terrains nus

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Terrain ISM IMMO	2013	9 089,60
Bascule budget général	2007	15,24
TOTAL		9 104,84

Compte 2113 : Terrains aménagés autres que voirie

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Bascule budget général	2007	433 887,26
TOTAL		433 887,26

Compte 2118 : Autres Terrains

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Transfert ZAEC DIEUZE terrain RETIA - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	44 233,89
Transfert ZAEC DIEUZE terrain PRODI INJECT - cf délib CSDDCC18116- frais notariés	2018	31 726,54
TOTAL		75 960,43

Compte 2151 : Réseaux de voirie

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Aménagement de zone	2011	2 264 482,56
Travaux BARASSI - Aménagement de zone	2013	6 264,90
TOTAL		2 270 747,46

Compte 2173 : Mise à disposition terrains aménagés autres que voirie

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Bascule budget général	2007	443 915,04
TOTAL		443 915,04

Compte 21318 : Autres bâtiments publics

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Transfert ZAEC DIEUZE SARTECH PTL1 - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	1 739 195,09	30	0,00	57 973,17	1 681 221,92
Transfert ZAEC DIEUZE HENG SIENG 822 - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	5 054 719,81	30	0,00	168 490,66	4 886 229,15
Transfert ZAEC DIEUZE SARTECH PTL 2 - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	1 132 268,02	30	0,00	37 745,27	1 094 522,75
Transfert ZAEC DIEUZE FICO 2 - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	369 761,44	30	0,00	12 325,38	357 436,06
Transfert ZAEC DIEUZE ASIALOR - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	933 534,94	30	0,00	31 117,83	902 417,11
Transfert ZAEC DIEUZE 09 - frais notariés	2013	1 216,03				1 216,03
TOTAL		9 230 695,33		0,00	307 649,31	8 923 046,02

Compte 21318 : Autres constructions

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Bâtiment CPDS	2011	327 834,68	30	87 422,56	10 927,82	229 484,30
Transfert ZAEC DIEUZE plateforme PTL - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	204 976,26	30	0,00	6 832,54	198 143,72
Transfert ZAEC DIEUZE bâtiment BUR - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	414 306,63	30	0,00	13 810,22	400 496,41
Travaux FICO	2015	39 326,20	30	0,00	1 310,87	38 015,33
TOTAL		986 443,77		87 422,56	37 881,45	866 139,76

Compte 2158 : Autres instal mat outill techn

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Signalétique de zone	2013	9 595,47	6	7 996,25	1 599,22	0,00
Transfert ZAEC DIEUZE forage F1 - cf délib CSDDCC18115-frais notariés	2018	169 118,84	30	0,00	5 637,30	163 481,54
TOTAL		178 714,31		7 996,25	7 236,52	163 481,54

Compte 21752 : Immo reçue en mise à disposition - installation de voirie

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Transfert ZAEC DIEUZE - Aménagement voirie ZAC - cf délib CSDDCC18115	2018	522 647,40
TOTAL		522 647,40

Compte 217534 : Immo reçue en mise à disposition - Réseaux d'électrification

Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Transfert ZAEC DIEUZE - Extension éclairage - cf délib CSDDCC18115	2018	48 430,31
TOTAL		48 430,31

Compte 2319 : Immobilisations en cours Construction

Opération	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Travaux FICO transfert au 2138	2018	39 236,20
TOTAL		39 236,20

Compte 2345 : Immobilisations en cours

Opération	Date d'entrée en cours	Valeur d'acquisition
Aménagement de zone SEVA		489 481,72
TOTAL		489 481,72

Vente à l'ajournement L'établissement :

Compte 2764	Montant initial	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
89 - SCI venier 3D	1 052 121,60	981 980,16	911 938,72
			A conserver au compte 2315 marchés en cours

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS

IV

A4 - ETAT DES PROVISIONS - SEMI-BUDGETAIRES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
6815 Loyers impayés PREFERENCE FERMETURE	8 000,00	2019	0,-	8 000,00		8 000,00
TOTAL GENERAL				8 000,00		8 000,00

IV - ANNEXES - ETALEMENT DES PROVISIONS

IV

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS / SEMI-BUDGETAIRES

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
6815	Loyers impayés PREFERENCE FERMETURE	8 000,00	1 année		8 000,00	0,00
TOTAL GENERAL		8 000,00		—	8 000,00	0,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		608 506,41	608 506,41
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		608 506,41	608 506,41
16	Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)	572 663,00	572 663,00
1641	Emprunts en euros	472 663,00	472 663,00
1687	Autres dettes		
16874	Communes		
168741	Communes membres du GFP	100 000,00	100 000,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur des particuliers		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D	35 843,41	35 843,41
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)	35 843,41	35 843,41
10	Dotations fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement ca		
13911	Etat et établissement		
13912	Régions		
13913	Département	22 044,49	22 044,49
13916	Autres établissements publics	9 954,11	9 954,11
13917	Budget communautaire		
13918	Autres		
13931	Dotat équip territoires ruraux	3 844,81	3 844,81
15	Sur provisions pour risques et charges		
192	Moins values sur cession		
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	608 506,41	0,00	401 158,77	1 009 665,18

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		544 507,41	544 507,41
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)	70 141,44	70 141,44
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières	70 141,44	70 141,44
024	Produits des cessions		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	347 767,28	347 767,28
15	Prov. pour risques et charges		
21318	Autres bâtiments publics		
281318	Autres bâtiments publics	307 649,31	307 649,31
28138	Autres constructions	32 881,45	32 881,45
28158	Autres installations, matériel	7 236,52	7 236,52
28183	Matériel de bureau et matériel		
28184	Mobilier		
.9	Prov. pour dépréciation		
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	126 598,69	126 598,69

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	544 507,41	0,00	0,00	401 158,77	945 666,18

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 009 665,18
Recettes propres disponibles	945 666,18
Solde	-63 999,00

ZONE DE DIEUZE - BP 2019

IV - ANNEXE	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Soulte prix cess° ZAEC DIEUZE	Commune de DIEUZE	7 ans(s)	ANNUEL.	700 000,00	700 000,00	100 000,00

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2011	C. Bail+Bail à construct°	FICOMIRRORS	18 ans(s)	Mensuel.	599 056,56	332 809,20	33 280,92
2009	Crédit bail	HENG SIENG	25 ans(s)	Mensuel.	6 000 000,00	448 058,22	401 426,40
2016	Cess° de C.Bail (effet 2011)	SARTECH (PTL)	20 ans(s)	Mensuel.	3 408 640,80	2 897 344,68	170 432,04
2016	Bail professionnel-Résiliat°	PREFERENCE FERMETURE	9 ans(s)	Mensuel.	0,00	0,00	2 640,18
2016	Bail de fait	FICOMIRRORS	9 ans(s)	Mensuel.	0,00	0,00	56 035,56
2017	Vente à paiemt échelonné 2018	SCI AVENIR 3D	15 ans(s)	Mensuel.	1 052 121,60	981 980,16	70 141,44
2009	Bail Forage F1	HENG SIENG	75 ans(s)	Mensuel.	0,00	0,00	1 643,88

Département de la Moselle

Arrondissement de Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 148

Nombre de conseillers en fonction : 148

Nombre de conseillers présents : 68

Nombre de conseillers votants : 75

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2018
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC18012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Objet : Zone communautaire de Dieuze – Bâtiment relais identifié CPDS – Réalisation de la promesse de vente

VU la délibération n° 99/2006 du bureau du 28 juin 2006 par laquelle l'assemblée autorisait la mise à disposition du bâtiment relais d'une superficie de 490 m², situé sur la zone de Dieuze, cadastré section n° 2, parcelle n° 171, sous la forme d'un contrat de crédit-bail, à la société CPDS, représentée par ses deux co-gérants, Messieurs NIGON et VUILLAUME, demeurant ZAC 2/RD22, lieudit « Le Rond Pré » à 57260 Dieuze, pour un loyer mensuel hors taxes de 1.625,00 euros, sur une période de 11 années et 4 mois, soit 136 mois, à compter du 1^{er} juillet 2006 ;

Compte tenu que la société CPDS a exécuté la totalité des obligations mises à sa charge par le contrat de crédit-bail et conformément à sa demande ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver la réalisation de la promesse de vente dudit contrat, sous réserve de l'avis de France Domaine, suivant les dispositions du crédit-bail n° 2309 du 21/12/2006 rédigé par Maître Catherine LEIDINGER, alors notaire à Dieuze, relatif à la mise à disposition dudit bâtiment relais à la société CPDS, et notamment :

TITRE III – CONDITIONS PARTICULIERES :

2 – Date de prise d'effet et durée du bail :

Le bail prend effet à compter du 1^{er} juillet 2006 rétroactivement. La durée du contrat est de 136 mois ; le contrat expire le 30 octobre 2017.

10 – Promesse de vente – prix :

Le crédit-preneur pourra, sous réserve d'avoir exécuté la totalité des obligations mises à sa charge par le crédit bailleur, acquérir l'immeuble objet des présentes, et ce, moyennant le prix déterminé ci-après :

« En cas de demande de réalisation de la promesse de vente à l'expiration du contrat de crédit-bail, soit à la fin du 136^{ème} mois, le prix de vente sera égal à l'euro symbolique (1,00 €) ».

- de se rapprocher de Maître Philippe SOHLER, notaire à Dieuze, en vue de la rédaction dudit acte.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** la réalisation de la promesse de vente dudit contrat, sous réserve de l'avis de France Domaine, suivant les dispositions du crédit-bail n° 2309 du 21/12/2006 rédigé par Maître Catherine LEIDINGER, alors notaire à Dieuze, relatif à la mise à disposition dudit bâtiment relais à la société CPDS, et notamment :

TITRE III – CONDITIONS PARTICULIERES :

2 – Date de prise d'effet et durée du bail :

Le bail prend effet à compter du 1^{er} juillet 2006 rétroactivement. La durée du contrat est de 136 mois ; le contrat expire le 30 octobre 2017.

10 – Promesse de vente – prix :

Le crédit-preneur pourra, sous réserve d'avoir exécuté la totalité des obligations mises à sa charge par le crédit bailleur, acquérir l'immeuble objet des présentes, et ce, moyennant le prix déterminé ci-après :

Envoyé en préfecture le 12/02/2018

Reçu en préfecture le 12/02/2018

Affiché le 
ID : 057-245701206-20180130-CCSDCC18012-DE

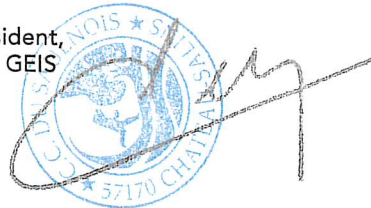
« En cas de demande de réalisation de la promesse de vente à l'expiration du contrat de crédit-bail, soit à la fin du 13^e mois, le prix de vente sera égal à l'euro symbolique (1,00 €) ».

- **DESIGNE** Maître Philippe SOHLER, notaire à Dieuze, en vue de la rédaction dudit acte.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	75
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	3
Suffrages exprimés	71
Pour	71
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « développement économique et emploi » de la CCS
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS

ZONE DE DIEUZE - BP 2019

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	148
Nombre de membres présents	70
Nombre de suffrages exprimés	65
VOTES : Pour	60
Contre	5
Abstentions	5

Date de convocation : 30/04/2019

Présenté par le Président,
A CHATEAU-SALINS, le 06/05/2019

Le Président,
Délibéré par l'assemblée

A CHATEAU-SALINS, le 06/05/2019
Les membres du conseil communautaire

Le Président



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le **14 JUIN 2019**

Le Président



Département de la Moselle
Arrondissement de Château-Salins



Envoyé en préfecture le 23/05/2019
Reçu en préfecture le 23/05/2019
Affiché le 
ID : 057-245701206-20190506-CCSDCC19026C-DE

Nombre de conseillers désignés : 148
Nombre de conseillers en fonction : 148
Nombre de conseillers présents : 70
Nombre de conseillers votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mai 2019
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Date de convocation : 30 avril 2019

POINT N° CCSDCC19026C

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

Objet : Budget Primitif du budget annexe à caractère administratif « Zone de Dieuze » de la Communauté de Communes du Saulnois - Année 2019

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget primitif du budget annexe à caractère administratif « Zone de Dieuze » pour l'année 2019, comme suit :

Recettes de fonctionnement		877 486,97	€
Recettes d'investissement		1 045 666,18	€
	TOTAL	1 923 153,15	€
Dépenses de fonctionnement		877 486,97	€
Dépenses d'investissement		1 045 666,18	€
	TOTAL	1 923 153,15	€

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe à caractère administratif « Zone de Dieuze » de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2019, comme suit :

Recettes de fonctionnement		877 486,97	€
Recettes d'investissement		1 045 666,18	€
	TOTAL	1 923 153,15	€
Dépenses de fonctionnement		877 486,97	€
Dépenses d'investissement		1 045 666,18	€
	TOTAL	1 923 153,15	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	72
Abstentions	5
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	65
Pour	60
Contre	5

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS